



CAPD du 24 Mai 2011

Mesdames, Messieurs,

Le SE UNSA déplore vivement les déclarations de plusieurs membres du gouvernement, à chaque fois plus navrantes les unes que les autres prenant pour cible les enseignants, les élèves, stigmatisant un service public laïque d'enseignement qui devrait bien au contraire focaliser toutes les priorités pour tous les personnels qui assument dans des conditions difficiles leurs missions et pour les jeunes de notre pays qui ont tous droit à un traitement égalitaire de l'enseignement public.

Aujourd'hui les points traités lors de cette CAPD seront le reflet concret des restrictions budgétaires qui viennent impacter le quotidien professionnel et personnel des collègues .

Pour le SE UNSA une gestion des ressources humaines efficace passe par la prise en compte des situations des collègues leurs permettant de concilier engagement professionnel et vie familiale. Il nous semble indispensable dans le contexte actuel, que les décisions départementales ne viennent pas aggraver un contexte déjà complexe.

Le mouvement à titre définitif aura cette année été particulièrement difficile :

- opérations de carte scolaire après la fermeture du serveur, pénalisant des centaines collègues,
- Conditions de participation difficiles et complexes dans un calendrier trop restreint pour les 143 prioritaires
- Gestion des priorités médicales peu satisfaisante : tous les collègues n'ont pas été reçus par le médecin de prévention et au regard des situations pas assez de priorité pour ce mouvement.

Le SE UNSA demande, comme cela se pratique dans d'autres départements et dans le second degré, qu'un groupe de travail se réunisse après la remise des documents de travail pour étudier les recours des collègues. Nous tenons à relayer le fort mécontentement et l'incompréhension des collègues en congé parental à propos de la perte des points ZEP. Une problématique récurrente longuement discutée lors de chaque groupe de travail et qu'il nous semble urgent de considérer favorablement.

LES TEMPS PARTIELS :

Le SE UNSA note un recul important des demandes toutes quotités confondues par rapport aux autres années, sauf pour le 80 %. Suite à la demande des délégués du personnel, les collègues ont pu à nouveau déposer une demande. Nous actons le retour de cette quotité dans la circulaire, qui a permis à 106 collègues d'indiquer ce choix. Nous attendons de cette CAPD la prise en compte favorable pour tous, de cette modalité souvent sollicitée pour raison pécuniaire voire médicale : un levier important d'amélioration des conditions de vie de nos collègues.

Les EXEAT INEAT :

Cette année, cette procédure complémentaire revêt une importance accrue pour nombre enseignants restés sans solution après le mouvement interdépartemental avec un rendement particulièrement faible : pour mémoire seules 120 personnes ont obtenu satisfactions sur 613 demandes ! Force est de constater que les collègues paient les suppressions de poste.

Dans notre département deux catégories de demandes nécessitent une prise en compte favorable

1. les rapprochements de conjoints
2. les mutations des collègues avec 18 ans d'ancienneté dans le Val d'Oise , qui n'ont aucun espoir de partir en province.

Les stratégies des collègues pour gérer leur situation passent souvent par des disponibilités, des mi-temps annualisées contraintes, quand la plupart continue à travailler ici tandis que leur conjoint est déjà parti depuis un an, deux ans etc. !

Enfin pour cette procédure aussi, nous demandons une amélioration du traitement des demandes de priorités médicales non pas sur dossier mais par rendez-vous personnalisé.

Pour que les EXEAT INEAT ne soit pas un leurre pour les participants, nous demandons les quotas et équilibrages décidé par le Recteur pour l'académie de Versailles, et des réponses positives à toutes les situations médicales ou sociales, les rapprochements de conjoints et pour les collègues avec plus de 18 ans d'ancienneté dans le département.

